

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE SEJOURS GROUPES DU GROUPE COULEUR

Les conditions de vente sont celles du décret N°94-900 du 15 juin 1994, pris en application de la loi N°92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours. Couleur Voyages est titulaire de la licence d'état 069.97.004. Couleur Voyages a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de l'UAP, 9 place Vendôme 75001 Paris.

**PRIX :** le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des informations relatives au voyage qu'il a choisi, grâce à nos devis ou fiches voyages, qui lui ont été fournis préalablement à la remise de la facture. Il est donc renvoyé pour toutes précisions concernant le voyage choisi aux informations contenues dans ces documents. Pour votre information, nous mentionnons dans tous nos programmes ce qui est compris dans le prix et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les entrées des musées et monuments ne sont jamais compris dans le prix. Couleur Voyages se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix tant à la hausse qu'à la baisse, afin de tenir compte des variations du coût des transports, lié notamment au carburant ; des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage et embarquement, débarquement dans les ports et aéroports, des taux de change appliqués au voyage choisi. Couleur Voyages pourra donc modifier la part du contrat global du voyage en l'affectant au pourcentage de la variation concernée. Si vous êtes déjà inscrit, une telle modification ne pourra intervenir à moins de 30 jours avant le départ prévu et sera conforme aux dispositions légales. Dans le devis ou contrat Couleur Voyages, les prix sont donnés avec une mention (base) du nombre minimum de participants pour lequel ce prix est valable. Cela implique que pour bénéficier du prix indiqué, il faut avoir le nombre de participants payant le prix adulte. Les enfants et les bébés bénéficient généralement de prix particuliers ; ils ne peuvent être comptés dans le nombre minimum de participants. Dans l'éventualité ou le nombre minimum de personnes ne serait pas atteint, Couleur Voyages se garde le droit d'exiger un supplément pour chacun des participants. Lors de la signature du contrat groupes, nous indiquons le supplément à acquitter pour une chambre individuelle. Dans le cas où le nombre de personnes inscrites pour un voyage impliquerait une chambre individuelle supplémentaire, celle-ci deviendrait obligatoire et serait à la charge du client. En ce qui concerne le transport aérien, les compagnies aériennes se réservent le droit de modifier leurs tarifs sans préavis. Le prix de vente est toujours confirmé à l'inscription. En tout état de cause, la modification du prix du billet d'avion ne pourra intervenir à moins de 30 jours du départ. La régularisation des capacités sur les vols charters peut amener la compagnie à annuler, avancer ou reporter un voyage dans les 24 heures précédant ou suivant la date initialement prévue et ce avec un préavis de deux jours, sans avoir à en supporter les éventuels frais qui pourraient en découler.

**RESPONSABILITES :** Couleur Voyages, agissant en qualité d'organisateur de voyages, est conduit à choisir différents prestataires de services (transporteurs, hôteliers...) pour l'exécution de ses programmes. En ce qui concerne le transport aérien, les avions que nous utilisons offrent toutes les garanties de confort et de sécurité. Les nombreuses rotations des appareils et les impératifs de sécurité qui priment avant tout peuvent parfois entraîner certains décalages horaires. Néanmoins, nous ferons tout pour obtenir du transporteur la prise en charge hôtelière des passagers. Nous ne pouvons être tenus responsables des modifications horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport (à l'aller et au retour) provoqués par des événements extérieurs, tels que grèves, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries, le retard éventuellement subi ne pourrait entraîner aucune indemnisation, à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévue ou de retard à une correspondance. A ce titre, nous vous conseillons de prévoir une connexion minimum de trois heures. Les frais éventuels (taxi, hôtel, parking, billet de train, pré-acheminement aérien, etc.) non facturés par Couleur Voyages resteront à votre charge. En cas de défaillance d'un prestataire de service pendant le transport aérien, le circuit ou séjour, ou si pour des raisons impérieuses (circonstances politiques, réquisition, déplacements officiels, grèves, conditions climatiques, ...) nous nous trouvons dans l'obligation d'annuler tout ou partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalents. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; l'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables. Couleur Voyages ne pourra être tenu pour responsable des modifications, voire même des annulations, qui en résulteraient. En cas de report d'un événement pour raison de force majeure (conditions climatiques, décision de l'organisateur, décisions politiques, ...) les sommes versées par l'acheteur seront automatiquement reportées sur la nouvelle date de l'événement sans que cela donne droit à aucune indemnité, et seront soumises aux conditions d'annulation en vigueur dans le cas où l'acheteur souhaiterait annuler du fait de changement de date. En cas de report ou d'annulation totale d'un événement pour ces mêmes raisons de force majeure, des frais de gestion ainsi que les frais éventuels retenus par les prestataires (transporteur, hôtel, ...) pourront être demandés à l'acheteur. Attention ! (adulte, enfant, bébé) il vous appartient de vous assurer que vous êtes en règle avec les formalités de police, de douanes et de santé, pour votre voyage. Certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à 6 mois après la date de retour, d'avoir un billet de retour ou de continuation et des fonds suffisants. Nous pouvons donner les renseignements sur les visas et les vaccins exigés pour chaque pays, pour un séjour touristique. Néanmoins, l'évolution de la situation politique et sanitaire dans certains pays est parfois rapide. Les démarches auprès des autorités compétentes restent de votre responsabilité, et les frais de formalités restent, dans tous les cas, à votre charge. Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés (passeport, visas, certificats de vaccination, billet, ...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement. Les frais de délivrance des passeports, visas et autres documents de voyage (billets ou rachat de billet) ne peuvent, en aucun cas, être remboursés. Toute défaillance dans l'exécution du contrat, constatée sur place, doit être signalée et justifiée le plus tôt possible, par écrit, par le consommateur ou prestataire concerné, ainsi qu'à l'organisateur ou son représentant. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera pas prise en compte. Toute réclamation relative à un voyage doit être adressée à Couleur Voyages, par pli recommandé, accompagné des justificatifs originaux ou du constat écrit de notre prestataire, dans le délai d'un mois après la date du retour. Passé ce délai, nous refuserons de prendre en considération toute réclamation. Le délai de réponse peut varier de 1 à 3 mois, en fonction de la durée de nos enquêtes auprès des hôtels ou des prestataires de services. Tout courrier non accompagné de justificatifs originaux sera classé sans suite.

**ASSURANCE ASSISTANCE, RAPATRIEMENT, ANNULATION ET PERTES DE BAGAGES :** Le groupe peut souscrire une assurance permettant la prise en charge des frais d'assistance et de rapatriements et des sommes dues au titre de frais d'annulation. L'assurance bagages est incluse dans cette option. L'option est à souscrire collectivement dès l'inscription et son coût est de 3% du prix complet du voyage, avec un minimum de 5€ par personne. Cette assurance souscrite, les seules sommes retenues seront les frais de dossier (30 € par personne) et le montant lui-même de l'assurance. Conditions d'application de l'assurance : se reporter à la « convention d'assistance » jointe. Démarches à effectuer en cas d'annulation : se reporter à la « convention d'assistance » jointe. Conditions d'application de l'assurance bagages : se reporter à la « convention d'assistance » jointe. Démarches à effectuer en cas de dommages, pertes ou vol de bagages : se reporter à la « convention d'assistance » jointe.

**INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS :** Adressez-nous vos règlements par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Couleur Voyages. Joignez votre paiement à la demande d'inscription, avec le contrat signé par le représentant légal du groupe. Aucune inscription n'est acceptée sans paiement. L'acompte à verser à l'inscription est d'au moins 30% du montant total du voyage et varie selon les événements. Son pourcentage figure sur votre contrat. Toutefois, si vous vous inscrivez moins d'un mois avant le départ, vous aurez à payer l'intégralité du prix à l'inscription. Une quinzaine de jours après réception de votre demande d'inscription nous vous envoyons une confirmation, précisant les dates, la ville de départ et de retour, conformément au descriptif détaillé de la fiche voyage (mode de transport, catégorie d'hébergement, etc.), le prix total du voyage, l'acompte versé et le solde restant à payer. Dans certains cas, un acompte intermédiaire peut vous être demandé si les conditions de règlement de nos fournisseurs l'exigent. Vous devez solder votre voyage 2 mois avant le départ, sans rappel de notre part, de préférence par courrier. Nous n'accusons pas réception des soldes. Tout règlement effectué à moins de 5 semaines du départ ne sera possible que par virement bancaire.

**MODIFICATION OU ANNULATIONS :** Une annulation, quelle qu'en soit la date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevable. Toute procédure de paiement ne peut être entamée qu'à cette condition. Toute modification ou annulation doit nous parvenir par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi). Dans le cas d'une assurance optionnelle, si vous effectuez une annulation, l'assurance ne sera pas remboursable. En cas d'annulation, Couleur Voyages appliquera les retenues suivantes.

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2011	
Date de l'annulation	Frais d'annulation
Après le 31 mai 2010	30 % du prix du voyage
Après le 31 décembre 2010	60 % du prix du voyage
Après le 31 mai 2011 (solde)	100 % du prix du voyage

Autres événements	
Date de l'annulation	Frais d'annulation
Plus de 60 jours avant l'événement	40% du prix du voyage (le montant de l'acompte versé est conservé)
Entre 60 et 30 jours	75 % du prix du voyage
Moins de 30 jours	100 % du prix du voyage

**REMARQUES :** Tout voyage écourté, toute prestation non utilisée par le voyageur ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. En ce qui concerne le séjour, les prix sont calculés sur un nombre de nuitées. Vous pourrez donc être privé de quelques heures de séjours à l'arrivée et/ou au départ, en raison des horaires d'avion, soit en raison des usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, sans pour autant avoir droit à un dédommagement. Les repas non fournis ne pourront être remboursés. Les repas supplémentaires resteront à votre charge. Les conditions des vols spéciaux et charters nous conduisent à rappeler que toute place abandonnée à l'aller ou au retour ne peut, en aucun cas, être remboursée, et que le report sur un autre vol ou sur un vol régulier implique le paiement du nouveau vol tarif normal. Les retours sur le vol charter ne sont pas modifiables. Nous nous réservons le droit de substituer, in extremis, suite à des problèmes de remplissage, de sécurité, de météorologie et autres cas de force majeure, un pré-acheminement charter par un vol régulier – ou le contraire – à destination du même pays ou aux mêmes dates, sans que cela soit considéré comme une rupture de contrat, entraînant dédommagement. Attention ! Pour certains voyages, les dates de départ et de retour sont susceptibles d'être modifiées si les conditions de transport et de tarification l'exigent. Vous en seriez aussitôt avisé. L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation, à condition que le client ait été informé au plus tard 21 jours avant la date prévue pour le départ (pour les week-ends, les circuits en autocar : 7 jours). Nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou remboursement intégral des sommes payées. Aucune indemnité compensatoire ne sera payée. Promotions : sur certains programmes (vols, circuits ou séjours) nous privilégions un certain nombre de places à tarif promotionnel. Ce quota de places atteint, le tarif en vigueur sera appliqué. Nous ne pourrions procéder au remboursement de la différence. Nous ne pourrions être tenus pour responsables des achats personnels effectués lors de votre séjour (vol, oubli, perte ou détérioration).

**ACCOMPAGNEMENT :** Le coordinateur (si cette prestation est incluse) est le représentant de l'agence et est l'interface avec les prestataires locaux. Il s'applique à vérifier la bonne réalisation des prestations prévues. Son rôle pendant toute la durée du voyage est d'assurer la bonne marche du séjour. Il intervient si besoin pendant les formalités douanières et l'enregistrement des bagages, pendant les trajets, lors de la mise à disposition des chambres et leur libération en fin de séjour. Il se tient à la disposition des clients pour toute aide et les assiste en cas de nécessité (déclaration de vol, accident, etc.). Il informe le groupe sur les horaires arrêtés ou modifiés (visites, transferts, départ, etc.) Il renseigne les clients sur les villes et/ou le pays visité (infos pratiques, bonnes adresses, ...). Il n'a pas le statut de guide et ne doit pas être considéré comme tel. Le coordinateur peut également prendre la décision d'exclure un ou plusieurs participants du voyage si les conditions de sécurité l'exigeaient ou si son comportement entraînait de quelque manière que ce soit le bon déroulement du voyage, sans que celui-ci puisse obtenir la moindre indemnisation.

**L'INSCRIPTION A L'UN DE NOS VOYAGES IMPLIQUE L'ACCEPTATION PAR TOUS LES PARTICIPANTS DE NOS CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE.**